Image not found or type unknown

Vente de maison familial en tant qu'enfants quels sont nos droit

Par **saracolas**, le **08/12/2014** à **21:53**

Bonjour,
j'aimerais avoir quelques conseils.
Mon père a hérité de la maison de ses parents il y a 11 ans. C'est une maison a laquelle il tient beaucoup il y a 10 ans il s'est remarié. Sa nouvelle femme n'a aucun droit dessus juste l'usufruit. Mais la il a décidé de la vendre car soi-disant elle se sent pas bien dedans ect...
J'ai 1 sœur quel sont nos droit si on en a pour éviter la vente. Si vente il y a as t'on le droit à quelques choses. C'est une maison de famille a laquelle je tiens beaucoup et j'espère qu'elle pourra rester dans la famille. Mon père se fait manipuler j'espère vraiment trouver une solution. Merci de prendre du temps pour me répondre sarah.

Par **janus2fr**, le **09/12/2014** à **08:19**

Bonjour,
Puisque cette maison appartient à votre père, il en fait ce qu'il veut ! Il peut la vendre si c'est sa volonté et vous n'avez aucun droit de regard là dessus, ni bien entendu, aucun droit sur le produit de la vente.

Par **domat**, le **09/12/2014** à **09:43**

bjr,
si vous tenez beaucoup à cette maison, vous pouvez peut-être lui proposer de l'acheter.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés